

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, octobre 1969

Procédure commune de gestion des contingents quantitatifs

La Commission vient de proposer au Conseil un règlement portant établissement d'une procédure commune de gestion des contingents quantitatifs.

Elle s'est ainsi conformée aux dispositions du règlement (CEE) n° 2043/68 du 10.12.1968 (1) que, sur sa proposition, le Conseil doit décider, avant la fin de la période de transition, des adaptations à apporter aux procédures provisoires établies par ce premier règlement.

Le nouveau texte prévoit notamment l'inclusion dans ce règlement de la gestion des contingents quantitatifs à l'exportation qui pourront être fixés en vertu du règlement portant établissement du régime commun applicable aux exportations de la CEE dont la Commission a soumis récemment la proposition au Conseil.

En outre, le règlement proposé répond à un souci certain de rationalisation en remplaçant les mécanismes assez lourds du règlement initial par une procédure plus souple, fondée sur la coopération des Etats membres et de la Commission dans le cadre d'un comité.

(1) Règlement (CEE) n° 2043/68 publié au J.O. n° L 303 du 18/12/1968